Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20261013-DEL_2026_243-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 octobre 2026

Date de convocation : 06/10/2026 **Date d'affichage :** 06/10/2026	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 46 38 0

L'an deux mille vingt six, le treize octobre, à 19 Heures 00, à la La Mézière - Salle Cassiopée, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc DUBOIS, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
DUBOIS Jean-Luc, SENTUC Véronique, GORIAUX Pascal, DUVAL Anne-Laure, HENRY Lionel, BOUGEOT Frédéric, LE MARCHAND Isabelle, BOURNONVILLE Noël, DELABARRE Sylviane, HOUITTE Daniel, DEWASMES Pascal, DUGUEPEROUX David, HONORE Jean-Yves, LAHAYE Denis, LEHERISSE Pierre, ALISON-MOUSSET Gwendoline, CHALMEL Annick, DUCLOS Didier, MONLIBERT Morgane, BERNABE Valérie, TROPEE Mireille, LEBRETON Bruno, FEREY Yves, RENAUD Christelle, LAGADEUC Yvan, GAPIHAN-LORET Guylène, FILY Jean-Michel, CADOR Adeline, OBLIN Anita, NGUIE Morgane, RUBAT Jean-François, LUNEL Roger, COUMAILLEAU Pascal, GUILBERT Maria, MORINIERE Clémence, RENOUARD Isabelle, DEBORD Valérie, BRUNET Thierry

Absents :
VIROLLE Sylvie, DESMIDT Yves, BLAISE Laurence

Absents ayant donné pouvoir :
GELY-PERNOT Aurore donne procuration à LEHERISSE Pierre
VASNIER Pascal donne procuration à DUCLOS Didier
GUERIN Patrice donne procuration à GORIAUX Pascal
FERRAND Marc-Olivier donne procuration à FEREY Yves
JOUAULT Claire donne procuration à ALISON-MOUSSET Gwendoline

Secrétaire de séance : Monsieur GORIAUX Pascal

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20261013-DEL_2026_243-DE

N° DEL_2026_243

Objet **Intercommunalité**

SEM Terre et Toit - Rapport de gouvernance et de gestion 2025

Dans le cadre de la loi 3DS et du décret du 4 novembre 2022 (applicable à compter du 1er janvier 2023), les élus mandataires au sein du Conseil d'Administration doivent présenter un rapport à leur collectivité délibérante les informant notamment de la situation économique, financière et juridique des Établissements Publics Locaux (EPL) dans lesquels elles siègent au CA et/ou à l'Assemblée Spéciale.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée pour vote dans les 3 mois qui suivent l'Assemblée Générale qui a approuvé les comptes de l'EPL (article L.1524-5 DU CGCT). L'assemblée générale de la SEM Terre et Toit (anciennement SADIV), dont la Communauté de Communes est membre actionnaire, s'est tenue le 17 juin 2026.

Il est précisé qu'aujourd'hui la SEM Terre et Toit ne mène aucune opération pour le compte de la Communauté de Communes.

Il vous est proposé de valider le rapport de gestion et de gouvernance de la société d'économie mixte Terre et Toit, pour l'année 2025.

Vu l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'approbation du rapport de gouvernance et de gestion 2025 par le comité syndical de la SEM Terre et Toit en date du 17 juin 2026,

Vu l'adhésion de la Communauté de Communes à la SEM Terre et Toit en tant que membre actionnaire,

Le Conseil de Communauté :

PREND ACTE de la communication du rapport de gestion et de gouvernance de la société d'économie mixte Terre et Toit, pour l'année 2025.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique

Le 03/11/2026
Le/la secrétaire de séance,
Monsieur GORIAUX Pascal

Le *03/11/2026,*
Le Président,
Jean-Luc DUBOIS

